



Cours de danse

## CONTRAT D'INSCRIPTION 2020-2021

### COORDONNEES DE L'ELEVE

Nom		Prénom	
Adresse			
NPA		Localité	
Natel		Tel fixe	
Email			

### DISCIPLINE, PROFESSEUR ET HORAIRE CHOISI

---

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

#### Tarif applicable

Plein tarif

Tarif réduit (étudiant, AVS, chômage)

#### Mode d'inscription choisi

Forfait mensuel – 1 cours hebdomadaire

Forfait mensuel – 2 cours hebdomadaires

Carte 5 cours (valable 3 mois)

Carte 10 cours (valable 4 mois)

### AUTRES

Personne à contacter en cas d'urgence (nom, prénom et téléphone mobile) :

Commentaires (blessures ou autres) :

### REGLEMENT APPLICABLE

#### Général

1. Le cours d'essai coûte 25 CHF. Le montant doit être réglé en espèces le jour du cours d'essai. Le montant de ce dernier est déduit de l'écolage en cas d'inscription sur la base d'un forfait mensuel.
2. L'adhésion à l'association Akhtar en qualité de Membre Ordinaire est obligatoire. La cotisation annuelle s'élève à 50 CHF et contribue à financer les activités culturelles organisées par l'association, pour lesquelles ses membres bénéficient en échange d'un tarif préférentiel.
3. L'association Akhtar et ses enseignants ne sont en aucun cas responsables des éventuels dommages que l'élève pourrait subir dans le cadre des cours de danse : blessures, vol d'effets personnels ou tout autre dommage. L'élève doit par conséquent s'assurer lui-même contre ces risques

4. En cas d'impossibilité de maintenir les cours en présentiel pour cause d'épidémie/pandémie, le professeur s'engage à poursuivre l'enseignement en ligne. Le règlement des forfaits mensuels reste dû, la durée de validité des cartes de cours reste inchangée et le règlement applicable reste en vigueur. Le passage aux cours en ligne ne donne aucun droit à un dédommagement ou remboursement quelconque.

#### Conditions applicables - Forfait mensuel

5. L'inscription sur la base d'un forfait mensuel engage l'élève jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, soit fin juin 2022. Les élèves ont toutefois la possibilité de résilier leur contrat pour le mois de janvier, en donnant un préavis de 1 mois. Aucune autre rupture de contrat n'est acceptée, sauf déménagement interrégional ou cas de force majeure (arrêt accident/ maladie prolongé), et sous la présentation d'un certificat uniquement.

6. Tarifs en vigueur

	<b>1 cours hebdomadaire</b>	<b>2 cours hebdomadaires</b>
<b>Plein tarif</b>	95 CHF	180 CHF
<b>Tarif réduit</b>	80 CHF	150 CHF

7. Le prix de l'écolage est fixé sur une base annuelle et tenant compte des vacances scolaires et jours fériés. Ces derniers ne sont ni déductibles, ni rattrapables. Un mois entamé est dû.
8. Les cours manqués ni remboursables, ni déductibles du forfait mensuel. L'élève peut toutefois venir rattraper les cours manqués à un autre horaire proposé par l'association Akhtar et ce, jusqu'à la fin du mois de juin 2022. Les cours manqués et non rattrapés en cours d'année scolaire 2021-2022 sont perdus.
9. En cas d'arrêt accident ou maladie de plus de deux semaines et couvert par un certificat médical, l'élève se verra déduire les cours manqués du forfait mensuel, au prorata, selon le nombre de cours manqués et le type d'écolage choisi.
10. L'inscription est possible à tout moment de l'année scolaire en cours.
11. Si l'inscription a lieu alors qu'un mois est déjà entamé, les cours manqués sont déduits de la première mensualité au prorata selon le nombre de cours manqués et le type de forfait. Un maximum de 3 cours peut être déduit de la première mensualité.

#### Conditions applicables –Cartes de cours

12. Les cartes de 5 ou 10 cours donnent accès à l'ensemble des cours proposés par l'association Akhtar. L'élève a l'obligation de présenter sa carte au début de chaque cours et de la faire signer par l'enseignant.

13. Tarifs en vigueur

	<b>Carte 5 cours</b>	<b>Carte 10 cours</b>
<b>Plein tarif</b>	175 CHF	300 CHF
<b>Tarif réduit</b>	150 CHF	250 CHF

14. Les cartes ont une durée de validité déterminée à compter de la date d'achat : les cartes de 5 cours sont valables 3 mois et les cartes de 10 cours, 4 mois. Les vacances d'été et de Noël ne sont pas comptabilisées.
15. Les cours non utilisés sont perdus une fois la carte échue. Ils ne sont en aucun cas remboursables ni rattrapables.
16. Les cartes de cours sont nominatives et ne sont en aucun cas transmissibles.
17. Le prix de la carte doit être réglé le jour de son achat de la carte de cours.
18. Les cartes de cours ne sont en aucun cas remboursables.

#### J'AI PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT APPLICABLE ET L'ACCEPTE

Date et lieu : .....

Signature de l'élève : .....

Signature des parents (si élève mineur): .....